

Nous sommes d'avis que le parti libéral-conservateur devrait avoir à sa tête un gouvernement composé de ses meilleurs hommes; que c'est là une nécessité qui ne fut jamais plus grande que dans les circonstances actuelles, et qu'un gouvernement de ce genre devrait être formé sans délai. C'est ce que nous avons représenté à diverses reprises au premier ministre actuel, et le résultat a été que nous nous sommes trouvés en présence du parlement réuni avec un gouvernement dont le nombre des membres était incomplet, et sans avoir aucune assurance que le premier ministre pourrait le compléter d'une manière satisfaisante. Dans ces circonstances, nous avons cru devoir nous retirer, afin, si la chose est possible, de préparer les voies à la formation d'un autre gouvernement dont le chef puisse obtenir la confiance de tous ses collègues, persuader le parti libéral-conservateur qu'il a à sa tête ses meilleurs hommes, enfin, convaincre le pays qu'il possède un gouvernement uni et capable de gouverner.

Nous déclarons avec la plus grande sincérité que l'attitude que nous avons prise n'est motivée par aucune animosité ou ambition personnelle; mais nous mettons de côté toute considération d'ordre secondaire, et ne sommes mûs que par le désir de protéger convenablement les plus grands intérêts de notre parti et du pays.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne sais pas, M. l'Orateur, laquelle est la plus extraordinaire: la demande faite par le chef actuel de la Chambre, ou la déclaration que vient de faire celui qui l'a précédé dans cette fonction. Je possède, M. l'Orateur, une certaine expérience parlementaire. Je suis membre du parlement depuis trente-trois ans, ayant débuté dans le parlement des deux Canadas, et durant toute cette période, bien que j'aie été témoin de plusieurs crises et mêlé à quelques-unes, je ne puis rien me rappeler qui soit comparable à l'état de choses actuel. Je défie, M. l'Orateur, mon honorable ami, l'ex-ministre de la Justice, qui est très versé en matière de précédents, de nous signaler, dans l'histoire des diverses possessions anglaises, un cas dans lequel sept ministres de la Couronne auraient donné leur démission dans le temps qui s'écoule entre le discours du trône et la discussion qui a lieu ordinairement sur ce discours.

Nous avons entendu parler, M. l'Orateur, de conversions et de convictions soudaines. Nous savons tous, d'après un éminent écrivain anglais, que

"Mercy was sought and mercy found,
"Between the saddle and the ground."

Mais ce n'est pas une circonstance semblable qui a produit la rapidité avec laquelle ces nouvelles convictions sont entrées dans l'esprit de mes honorables amis. Il me semble, M. l'Orateur, que ces honorables messieurs ont insulté directement le représentant de notre souveraine, ainsi que la Chambre. Quels que soient leurs motifs, le fait de membres d'un cabinet qui, après avoir fait faire à Son Excellence un discours du trône, et avant que l'encre qui a servi à l'impression de ce document soit sèche, pointent un pistolet sur la tête de leur propre collègue, le premier ministre du pays—le plaçant ainsi, qu'ils réussissent ou non, dans la position la plus humiliante—est, je suis heureux de pouvoir le dire, sans précédent dans l'histoire de tout pays anglais.

Ce n'est pas moins, M. l'Orateur, une insulte pour la Chambre. C'est la première fois, dans l'histoire du Canada, que nous sommes convoqués pour tenir une sixième session du parlement, dont l'objet spécial a été annoncé avec la plus grande précision; or, les mêmes hommes qui ont déclaré unaniment par la bouche même de l'honorable monsieur qui vient justement de nous adresser la parole, que les plus grands intérêts du pays nécessitaient cette mesure extraordinaire, nécessitaient que ce parlement fût convoqué pour le 2 janvier 1896, pour adopter une législation qu'ils se déclaraient eux-mêmes, obligés de proposer, ces mêmes hommes, dis-je, se présentent maintenant devant nous comme s'ils avaient—le dirai-je—conspiré ensemble pour empêcher que cette législation ne fût proposée ou discutée. Plus que cela, M. l'Orateur, je dis que l'on a voulu tromper le pays. Si les sept ministres déjà mentionnés nourrissaient depuis longtemps contre le chef du gouvernement, comme la chose est évidente par la déclaration que l'on vient d'entendre, les sentiments qui viennent d'être exprimés, chacun d'eux a ouvertement et honteusement trompé les électeurs du pays. Durant les récentes élections partielles, M. l'Orateur, durant l'élection de mon honorable ami qui vient de prendre son siège comme député de Montréal-centre (M. McShane); durant l'élection de Jacques-Cartier; durant l'élection d'Ontario-nord; durant l'élection de Cardwell—je pourrais presque ajouter aussi, durant l'élection récente de Victoria—ces mêmes ministres n'ont-ils pas déclaré que le cabinet était parfaitement uni; que ses membres vivaient fraternellement ensemble et qu'il n'y avait aucun désaccord entre eux? N'ont-ils pas d'une voix de tonnerre—surtout le ci-devant secrétaire d'Etat—et qui est-il maintenant?—l'ex-ministre de l'Agriculture—n'ont-ils pas, dis-je, déclaré que ces bruits de dissensions dans le cabinet étaient de viles calomnies mises en circulation par les organes sans scrupules des grits? N'ont-ils pas déclaré à diverses reprises que toutes ces assertions formulées si malicieusement contre des ministres si notairement unis, comme, par exemple, l'étaient l'ex-ministre des Chemins de fer et son collègue, le ministre des Travaux publics, étaient de pures inventions de l'ennemi, qui ne méritaient pas la moindre attention? Or, M. l'Orateur, dans une crise comme celle que nous traversons, à la suite du verdict qui vient d'être rendu par plusieurs districts électoraux, nous ne pouvons écouter avec indifférence des ministres de la Couronne, lorsqu'ils viennent faire au parlement des déclarations que, si j'en juge par ce que vient de dire mon honorable ami, l'ex-ministre des Finances, je ne puis qualifier autrement, dans le langage parlementaire, que comme paraissant dépourvues de tout fondement. Mais, M. l'Orateur, il y a une considération qui s'impose avant toute autre à notre attention. Il me semble que ces messieurs sont tenus en honneur de nous faire un exposé complet des raisons qui les ont poussés à prendre cette attitude extraordinaire.

Deux de ces honorables messieurs, surtout, vu les bruits extraordinaires qui ont été mis en circulation dans tout le pays, devraient, avant la fin de cette journée, ou avant que cette Chambre levât sa séance, nous dire jusqu'à quel point est fondé le rapport qu'un certain honorable ministre, ou un certain ex-ministre, a été pris en flagrant délit d'essayer, par des lettres anonymes, de détruire la réputation d'un honorable collègue. Je ne veux